

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION**REVALORISATION DU PRIX DE LA PART**

Cher Associé,

L'Assemblée générale mixte du 11 mai 2011 a approuvé l'ensemble des résolutions proposées dont la décision de ne pas transformer votre SCPI en OPCI, jugée inappropriée.

Elle a voté également la distribution d'un dividende de 39 € par part, en hausse de 8,3 % par rapport à celui de l'an dernier.

Le dividende devenu trimestriel reste inchangé à 10,5 €

Le démembrement temporaire (5 à 10 ans) des parts de votre SCPI est désormais possible. En vous portant acquéreur de parts en nue-propriété, vous bénéficiez d'une décote qui augmentera mécaniquement l'effet de revalorisation annuelle de la SCPI. Outre cet avantage financier, il convient de considérer s'il y a lieu, celui de la réduction de votre ISF induit par cette opération en démembrement.

Le prix de la part sera revalorisé de 1 000 à 1 025 € au 15 septembre et à 1 050 € au 1er novembre, se rapprochant ainsi de la valeur de reconstitution, qui était de 1 095 € à fin 2010.

Les équipes de Paref Gestion vous souhaitent un excellent été.

Thierry GAIFFE

Évolution du capital : Le capital s'élève à 16 582 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Capital final	Souscripteurs
I	16 355	112	6	16 461	255
II	16 461	141	20	16 582	257

Marché secondaire : Il y a eu 1 demande de retrait pour 20 parts au cours du trimestre, traitée immédiatement. Il n'y a pas de liste d'attente.

Mouvements du patrimoine : Aucun mouvement n'est intervenu sur le patrimoine durant le trimestre.

Situation locative : Le taux d'occupation financier s'élève à 81,6 % en fin de trimestre, en légère hausse par rapport au trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 87 % contre 86,3 % le trimestre précédent. Les vacances concernent Créteil (94), La-bège (31), Vitry Grimau (94) et Lognes (77). La société de gestion s'active pour relouer les locaux vacants.

Souscription : Le prix de la part actuellement de 1 000 € passera à 1 025 € le 15 septembre et à 1 050 € le 1er novembre. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrement.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 900 € Il passera à 922,5 € le 15 septembre et à 945 € le 1er novembre. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds de remboursement est actuellement de 750,6 € Il passera à 800 € à compter du 15 septembre 2011. Ce prix se situe entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10%.

Dividende trimestriel : Le dividende est versé trimestriellement. L'acompte de juillet a été fixé à 10,5 € par part. Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

Salons : Paref Gestion sera présent au salon Patrimonia à Lyon les 29 et 30 septembre et au Forum de l'Investissement à Paris les 14 et 15 octobre.

Internet : Le site www.paref-gestion.com contient tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion. La société de gestion offre la possibilité de souscrire en ligne via le site www.paref-gestion.com.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.